**Date d'édition :** 22/02/2023



# Référentiel de Paye



# 202216 Indemnité de sujétions horaires

# 1. Identification

Code BJ	202216			
Libellé bulletin de Paie	IND. SUJETIONS HORAIRES			
Code PAY	2216			
Libellé	Indemnité de sujétions horaires			
Référence	202216			
Libellé complémentaire	Indemnité de sujétions horaires AIA allouée à certains personnels des ateliers industriels aéronautiques du service industriel de l'aéronautique			
Entité Ministère Direction	MI150 - Ministère des Armées -Défense (civils)			
Chapitre RdP	Indemnitaire			
Date d'entrée en vigueur de l'indemnité	18/02/2018			
Date d'abrogation de l'indemnité				
Date de début de validité de la fiche	15/02/2021			
Date de fin de validité de la fiche				
Impacts de l'évolution juridique	Conditions d attribution			
	en_masse/202216_MINARM_IND_SUJETIONS_HORAIRES_SIAe_v2.pdf			
http://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents_e	en_masse/202216_MINARM_IND_SUJETIONS_HORAIRES_SIAé_Annexe_v2.pdf :n_masse/EL_22_mvt_22.XLSX			
Commentaire				

# 2. Références juridiques

Libellé du texte	Article	NOR
Décret n° 2018-102 du 15 février 2018 relatif à l'attribution d'une indemnité de sujétions horaires à certains personnels des ateliers industriels aéronautiques du service industriel de l'aéronautique		ARMH1732118D
Arrêté du 15 février 2018 fixant le montant de l'indemnité de sujétions horaires attribuée à certains personnels des ateliers industriels aéronautiques du service industriel de		ARMH1732114A

**Date d'édition :** 22/02/2023

#### 3. Conditions d'attribution

#### 3.1 Populations

#### 3.1.1 Populations éligibles

- N Contractuel de droit public
- O ODE non affilié
- O ODE réglementé affilié
- S Stagiaire
- T Titulaire

#### 3.2 Conditions d'attribution liée au corps, grade, emploi fonctionnel

Néant

#### 3.3 Condition d'attribution liée au poste ou à l'affectation (géo ou adm)

Etre affecté dans les ateliers industriels aéronautiques du service industriel aéronautique.

#### 3.4 Condition d'attribution liée aux fonctions, sujétions, activités ou vacations

Néant

#### 3.5 Autres conditions

Être soumis à un cycle de travail particulier, organisé selon les plages ainsi définies: - entre 5 heures et 13 heures; - entre 13 heures et 21 heures.

Travailler effectivement selon ces cycles particuliers.

#### 3.6 Conditions d'exclusion

Néant

## 4. Incompatibilités

#### **Commentaire**

Le décret précise que « les heures supplémentaires ne peuvent revêtir, dans le cycle de travail institué qu'un caractère exceptionnel » : elles ne sont donc pas interdites, et le versement de l'indemnité de sujétion horaire n'est ainsi donc pas incompatible avec le versement de majorations pour heures supplémentaires (non incompatibilité) .

#### 5. Modalités de liquidation

# 5.1 Expression métier

Le montant de l'indemnité est fixé à 23,30 euros par cycle de travail effectif.

#### 5.2 Plancher / Plafond

Type de contrôle	Descriptif du contrôle	
Pas de contrôle	Néant	

# 5.3 Périodicité de versement

Type de périodicité	Commentaire
Mensuelle	

## 5.4 Modalités de revalorisation

**Date d'édition :** 22/02/2023

Type de revalorisation	Commentaire
Arrêté	

#### 5.5 Attribution individuelle

Туре	Commentaire
NON	

#### 6. PAY

# 6.1 Information PAY: NEANT

#### 6.2 Description du mouvement

Indemnité versée par mouvement 22. Les rappels au-delà de 35 mois sont à codifier par mouvement 20 dans la limite des presciptions en vigueur

Code indemnité	N°ordre	Date d'effet	Code paiement	Code taux	Donnée A	Donnée B	Type paiement
2216	00	01MMAAAA	1 ou 2	Voir liste des codes taux	9999	0000000	2
Indemnité de sujétions horaires allouée à certains personnels des	A titre indicatif		1 Payer 2 Ne pas payer				Elément non permanent

#### **Commentaires**

Code Taux 001 Taux forfaitaire en millièmes indemnité de sujétions horaires par cycle de travail personnel service industriel de l'aéronautique

#### **6.3 Autres informations**

Elément soumis à l'impôt sur le revenu	Oui
Elément soumis à précompte Service Non Fait	Oui
Elément soumis à précompte Jour de carence	Oui
Elément saisissable	Oui